

## CAHIER DES CHARGES (CDC)

Client

LORRAINE TOURISME

Objet de la consultation

**Portail**  
**tourisme-lorraine.fr**

**Production de contenus web**

Date limite de réception des offres

Le 5 avril 2017 à 10h00

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1	PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL .....	3
1.2	LA LORRAINE, UNE MARQUE DE DESTINATION TOURISTIQUE .....	3
1.3	LE DIGITAL AU COEUR DE LA STRATEGIE MARKETING GRAND PUBLIC .....	4
1.4	MODALITES DE CANDIDATURE .....	4
1.5	DUREE DU MARCHE.....	5
1.6	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES .....	5
1.7	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES .....	5
1.8	UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE .....	5
<b>2</b>	<b>CONTENU TECHNIQUE DE L'OFFRE ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>5</b>
2.1	DESCRIPTIF DU BESOIN .....	5
2.2	ELEMENTS FOURNIS PAR LORRAINE TOURISME.....	8
2.3	LIVRABLES ET PLANNING .....	9
2.4	PRIX .....	9
<b>3</b>	<b>JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>9</b>
3.1	JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	9
3.2	JUGEMENT DES OFFRES.....	9
<b>4</b>	<b>MODALITES DE REGLEMENT .....</b>	<b>10</b>
4.1	PRESENTATION DES FACTURES .....	10
4.2	REGLEMENT DU PRESTATAIRE.....	10
<b>5</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>11</b>
5.1	PORTÉE DES PRÉSENTES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES.....	11
5.2	CONFIDENTIALITÉ.....	11
5.3	MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS.....	11
5.4	INDEMNISATION EN CAS D'INEXECUTION OU DE MAUVAISE EXECUTION .....	11
5.5	SOUS-TRAITANCE .....	11
5.6	REDRESSEMENT OU LIQUIDATION .....	12
5.7	ASSURANCES .....	12
5.8	FORCE MAJEURE.....	13
5.9	RÈGLEMENT DES LITIGES .....	13

## 1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la production de contenus web pour le portail tourisme-lorraine.fr

Les prestations devront être assurées conformément au contenu technique tel que décrit dans le paragraphe 2. "Contenu technique de l'offre et modalités d'exécution des prestations".

### 1.1 PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL

Lorraine Tourisme a pour mission principale de réaliser la promotion touristique de la destination Lorraine.

Dans un contexte de fusion des collectivités régionales, Lorraine Tourisme poursuivra cette mission mais portera une attention particulière sur l'ancrage du développement touristique dans celui du périmètre de la région Grand Est.

Pour découvrir l'action de Lorraine Tourisme : <http://pro.tourisme-lorraine.fr>

### 1.2 LA LORRAINE, UNE MARQUE DE DESTINATION TOURISTIQUE

Lorraine Tourisme s'est engagée dans une démarche d'attractivité touristique ambitieuse. Elle a créé des éléments de la marque de destination touristique, destinée à être partagée par tous les prestataires touristiques qui se réfèrent à la Lorraine pour se faire connaître et promouvoir leurs intérêts sur la scène nationale ou internationale.

La marque La Lorraine s'adresse en termes de conquête à plusieurs cibles touristiques prioritaires, à savoir :

- **La Famille**  
Il s'agit notamment de familles avec enfants de 3 à 14 ans (enfants voyageant avec leurs parents ou grands-parents) et disposant de revenus moyens à supérieurs. En termes de ciblage géographique, elles habitent dans le Grand Est, Hauts de France, Paris, Ile-de-France ainsi qu'en Belgique francophone et néerlandophone.
- **Les Grands Voyageurs**  
Il s'agit de couples voyageant sans enfants : 55 ans et plus, Francophiles, CSP+ et habitant dans les zones géographiques suivantes : Grand Est, Hauts de France, Paris IDF et Allemagne (Länder de proximité), Pays-Bas, Belgique et Luxembourg.
- **Les influenceurs**  
Les influenceurs sont les personnes qui relaient les valeurs et l'image de La Lorraine et ses propositions d'expériences touristiques. Il peut s'agir de journalistes, de tour-opérateurs et de partenaires touristiques lorrains mais également et avant tout des habitants et fans de la Lorraine. En effet, les habitants vivent La Lorraine au quotidien et peuvent témoigner et partager leur passion pour la destination. En outre, les Lorrains « expatriés » sont nombreux et forment un grand potentiel d'Ambassadeurs pour témoigner dans leur entourage et via leurs réseaux de la richesse du territoire.
- **Les professionnels**  
Lorraine Tourisme fédère ses différents partenaires touristiques par le biais de clubs spécialisés, d'opérations de promotion auprès de cibles professionnelles : Club Lortour (groupes), Lorraine Meeting Club (tourisme d'affaires), démarche qualité produits (hébergeurs), Pass Lorraine (sites touristiques, restaurateurs, offices de tourisme)...

Lorraine Tourisme a travaillé sur son positionnement, ses valeurs et ses cibles de clientèle et a doté la Destination Lorraine d'une plateforme d'image, de valeurs et de messages à faire vivre.

Une charte de langage de la Destination Lorraine détermine le « ton de voix » qui se déploie sur les différents supports print et web.

L'écosystème digital Grand Public est au cœur de la stratégie de communication de Lorraine Tourisme et le portail tourisme-lorraine.fr en est le support principal.

### 1.3 LE DIGITAL AU COEUR DE LA STRATEGIE MARKETING GRAND PUBLIC

En 2017, Lorraine Tourisme souhaite positionner l'ensemble de son écosystème digital comme un véritable média de référence de la destination touristique et renforcer sa position en tant que spécialiste du voyage et des vacances en Lorraine. Dans cet objectif, Lorraine Tourisme produira, éditera et diffusera son propre contenu touristique de qualité afin d'attirer une large audience vers son écosystème digital dont la pierre angulaire est le portail Tourisme-lorraine.fr.



Le portail Tourisme-lorraine.fr est en ligne depuis 15 ans. Une refonte complète a été engagée en 2013 au niveau technique et graphique avec une mise à jour complète de l'arborescence répondant à la nouvelle stratégie de contenu mise en place par Lorraine Tourisme. Le portail actuellement en ligne a été développé sur Wordpress, il est multilingue (français, allemand, néerlandais et anglais), responsive et retina-ready.

Pour toucher ses différentes cibles prioritaires, leur donner envie de venir et générer du trafic sur son écosystème numérique, les 3 leviers marketing principaux suivants seront activés en 2017 :

- Mise en place de plusieurs campagnes de communication à destination de chaque cible
- Stratégie SEO
- Marketing de fidélisation

Pour ce faire, une réorganisation de certaines rubriques du portail sera effectuée courant avril.

Un agenda éditorial sera mis en place avec pour objectif de mettre en ligne les nouveaux contenus produits dès début mai 2017.

### 1.4 MODALITES DE CANDIDATURE

Le candidat qui n'a pu télécharger le dossier de Cahier des Charges (CDC) sur le site internet de Lorraine Tourisme (<http://pro.tourisme-lorraine.fr/appels-doffres/>) peut se le procurer gratuitement auprès de :

#### Lorraine Tourisme

Madame SERTELET-LEMOINE Laurence  
Email : [laurence.sertelet@tourisme-lorraine.fr](mailto:laurence.sertelet@tourisme-lorraine.fr)  
Abbaye des Prémontrés – BP 97  
54704 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Le Dossier de Consultation pourra lui être remis :

- soit par voie postale,
- soit en main propre contre récépissé, le candidat devra le retirer (uniquement le matin entre 9h00

- et 12h00 et l'après-midi entre 14h00 et 16h00, du lundi au vendredi),
- soit par courrier électronique (Lorraine Tourisme décline toute responsabilité dans l'envoi par courriel des éléments et il appartient au candidat de s'assurer que l'adresse d'envoi communiquée supporte l'envoi de documents électroniques volumineux).

**Eléments à fournir :**

- Un devis détaillé
- La rédaction d'un texte pour présenter la destination Nancy (cf éléments joints en annexe)
- Une note méthodologique
- La liste des moyens humains mobilisés et références de la personne en charge de la mission
- Le présent cahier des charges signé et paraphé.

**1.5 DUREE DU MARCHÉ**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève au 31 décembre 2017. Il sera reconductible deux fois par tacite reconduction, soit un total de trois ans au maximum.

Chaque lot sera attribué à un unique opérateur économique.

**1.6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Le 5 avril 2017 à 10 heures.

**1.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**1.8 UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE**

Le candidat est informé que Lorraine Tourisme souhaite conclure le marché dans l'unité Euro. L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres.

Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997.

Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par Lorraine Tourisme, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par Lorraine Tourisme peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les dossiers de candidature devront être rédigés en langue française ou traduits en français pour les candidats étrangers.

**2 CONTENU TECHNIQUE DE L'OFFRE ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS****2.1 DESCRIPTIF DU BESOIN**

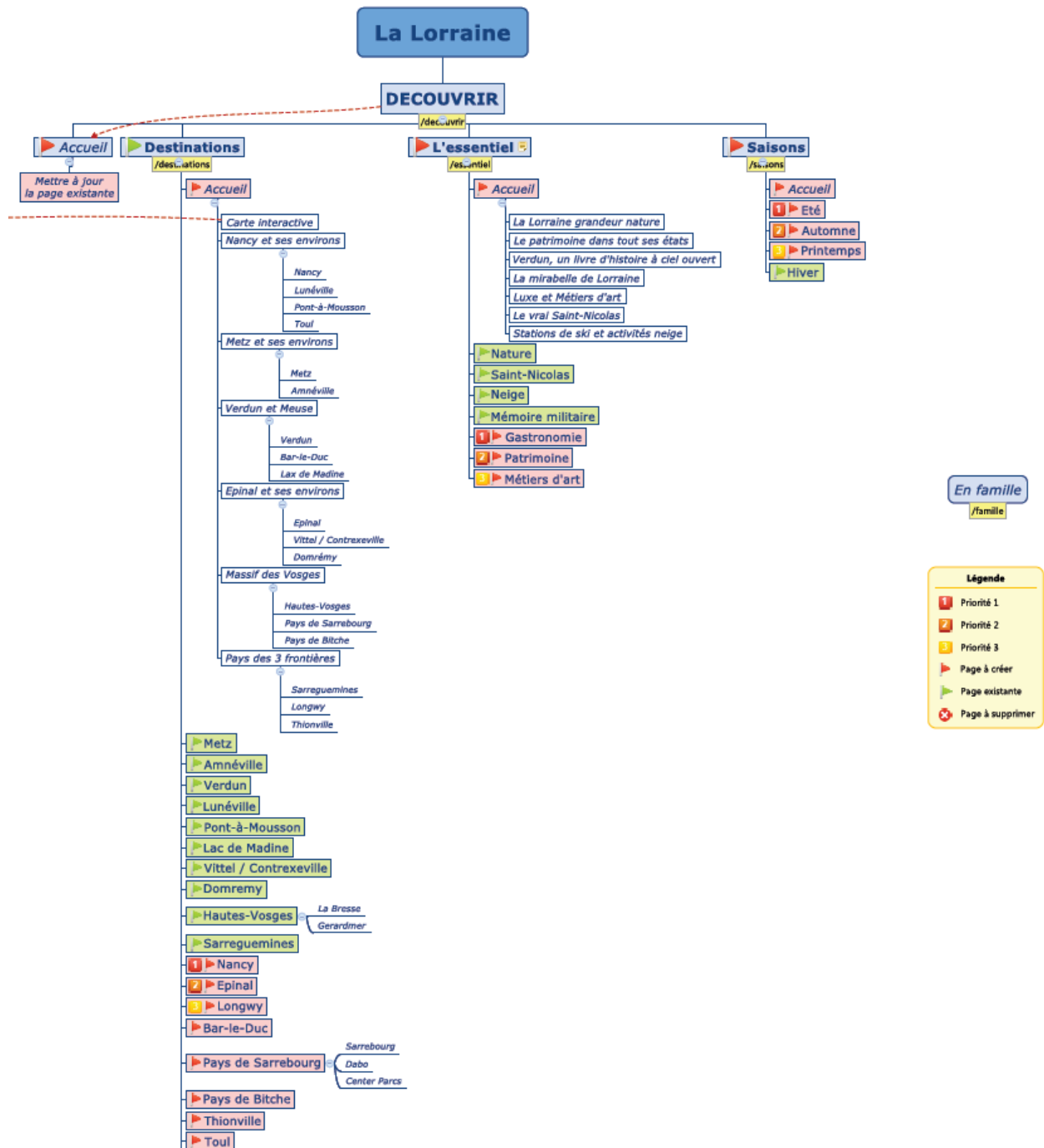
Lorraine Tourisme souhaite confier à un prestataire la production de contenus web (en français uniquement) pour son site internet **tourisme-lorraine.fr**

Les textes, justes et vérifiés, devront être livrés sous word et prendre en compte les spécificités du web (recherche et intégration des mots-clés les plus pertinents, maillage, SEO...).

### 2.1.1 Lot 1 : Espace Découvrir www.tourisme-lorraine.fr/decouvrir

L'espace découvrir devient en 2017 le support de la campagne "Voyages en Lorraine" (fusion des espaces actuels *Nos destinations* et *Voyages en Lorraine*)

Arborescence du nouvel espace Découvrir :



#### Objectif de l'espace :

Présenter le meilleur de la destination Lorraine selon 3 approches différentes :

- Géographique : Destinations
- Thématique / ADN Lorraine : L'essentiel
- Temporelle : Saisons

**Cible :** Les grands voyageurs

**Types de pages :**

- Pages valorisant les destinations  
 Exemple avec Pont-à-Mousson : <https://www.tourisme-lorraine.fr/voyages/pont-a-mousson/>
- Pages valorisant des thématiques  
 Exemple thématique Nature : <https://www.tourisme-lorraine.fr/decouvrir/nature/>
- Pages valorisant l'offre touristique par saisons

**Planning :**

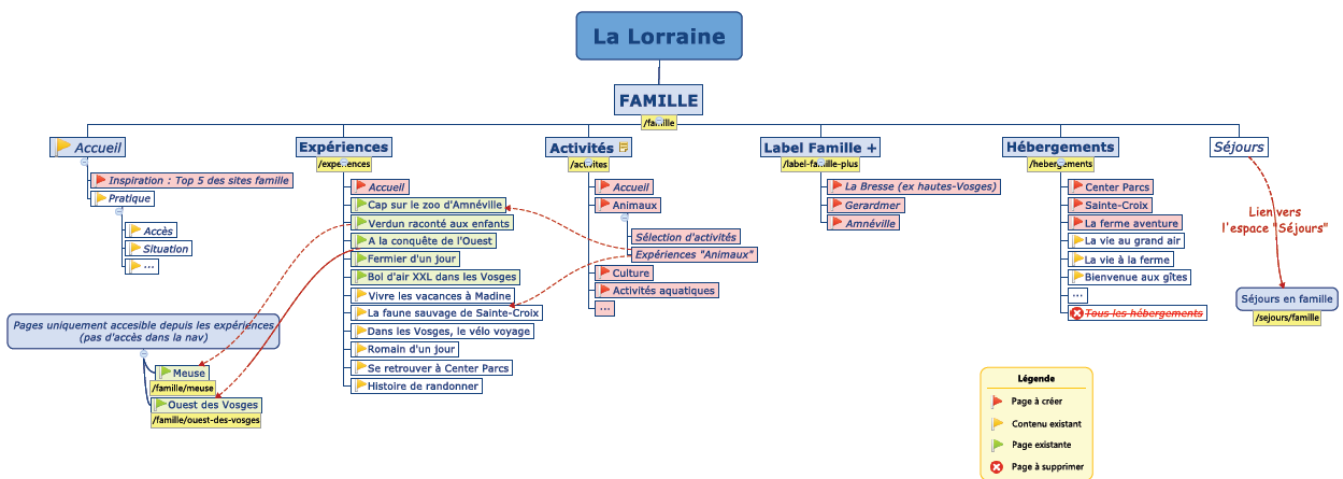
Le contenu des pages "Priorités 1 et 2" devra impérativement être livré pour le 24 avril 2017 au plus tard. Le planning pour la production du contenu des autres pages sera élaboré avec le prestataire retenu.

Volume : 4 000 à 5 000 signes en fonction des destinations.  
 Deviser le coût unitaire pour une page "Destination".

**2.1.2 Lot 2 : Espace Famille**  
**[www.tourisme-lorraine.fr/famille](http://www.tourisme-lorraine.fr/famille)**

L'espace famille est le support de la campagne "Prenez-vous au jeu en Lorraine".

Arborescence du nouvel espace famille :



**Objectif de l'espace :**

Positionner la destination Lorraine comme une destination adaptée aux familles et présenter le meilleur de l'offre famille.

**Cible :** Familles

**Planning :**

Le planning pour la production du contenu des pages à créer sera élaboré avec le prestataire retenu.

Volume : 4 000 à 5 000 signes en fonction des pages.

Deviser le coût unitaire pour une page "Famille".

### **Lot 3 : Espace Inspiration**

**www.tourisme-lorraine.fr/inspiration**

#### **Objectif de l'espace :**

Inspirer le visiteur en lui proposant des idées de visites, d'activités, d'hébergements... présentées sous forme de récits d'expériences, de sélections, de tops...

**Cible :** Grand public

#### **Exemples d'articles :**

[www.tourisme-lorraine.fr/inspiration/hebergements-insolites-au-coeur-de-la-nature/](http://www.tourisme-lorraine.fr/inspiration/hebergements-insolites-au-coeur-de-la-nature/)  
[www.tourisme-lorraine.fr/inspiration/randonner-avec-les-chamois/](http://www.tourisme-lorraine.fr/inspiration/randonner-avec-les-chamois/)

#### **Planning :**

Les 3 premiers articles Inspiration devront impérativement être livrés pour le 24 avril 2017 au plus tard. Le planning pour la production des articles suivants sera élaboré avec le prestataire retenu.

Volume : 2 500 à 4 000 signes en fonction des articles.

Deviser le coût unitaire pour un article "Inspiration".

#### Option :

Réalisation d'un reportage photo sur la base de 10 vues différentes fournies par récit d'expérience ou sujet traité.

Photos fournies en HD, cadrages largeur + hauteur, libres de droits.

### **2.1.3 Lot 4 : Rubrique Actualités**

Création d'une nouvelle rubrique "Actualités" sur le portail.

#### **Objectif de la rubrique :**

Permettre des parutions régulières, faisant la promotion de contenus fixes du portail ou relayant des informations ponctuelles (actualités, infos saisonnières...).

**Cible :** Grand public

Périodicité des publications : 1 tous les 15 jours.

Volume : 1 000 à 2 000 signes en fonction des sujets

Deviser le coût unitaire pour une "Actualité".

## **2.2 ELEMENTS FOURNIS PAR LORRAINE TOURISME**

Pour la rédaction, Lorraine Tourisme fournira :

- Gabarits des différentes pages avec volume de texte à respecter pour chaque "bloc" de texte
- Liste des sujets / thématiques à valoriser dans chaque page
- Coordonnées des personnes ou sites à contacter / valoriser
- Charte de langage Lorraine Tourisme



### 2.3 LIVRABLES ET PLANNING

Fourniture des textes sous Word.

Délais d'exécution :

**10 avril 2017** : Réunion de démarrage

**24 avril 2017** :

Lot 1 - Espace Découvrir : Livraison du contenu des pages "Priorités 1 et 2"

Lot 3 - Espace Inspiration : Livraison des 3 premiers articles Inspiration

Le planning pour la production du contenu des autres lots et pages sera élaboré avec le ou les prestataires retenus.

### 2.4 PRIX

Les prix proposés (coûts unitaires) sont à présenter dans un devis détaillé.

Avant facturation, le prestataire est invité à vérifier le taux de TVA applicable.

## 3 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 3.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés dûment complétés et signés.

Les candidats ayant produit l'ensemble des pièces demandées et présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes verront leur offre examinée.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur candidature.

### 3.2 JUGEMENT DES OFFRES

L'analyse des offres sera réalisée en fonction des critères hiérarchisés et pondérés comme suit :

- **Prix** (30 %)
- **Texte proposé pour présenter la destination Nancy** (30 %)
- **Moyens humains mobilisés** (25 %)
- **Méthodologie** (15 %)

Des précisions pourront être demandées au(x) candidat(s) soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant et l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire).

**Le candidat, parmi les deux ou trois candidats présélectionnés, le cas échéant à l'issue d'une phase de négociation, qui aura fait la meilleure offre au regard des critères ci-dessus détaillés se verra attribuer le marché.**

## **4 MODALITES DE REGLEMENT**

### **4.1 PRESENTATION DES FACTURES**

Toutes les factures seront établies au nom de :

**Lorraine Tourisme**  
**Abbaye des Prémontrés – BP 97**  
**54704 PONT A MOUSSON Cedex**

Les factures afférentes aux paiements sont établies en un original et deux copies sur papier à en-tête du prestataire, et doivent comporter l'ensemble des mentions légales et réglementaires suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le montant hors TVA des prestations et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- le détail des prestations,
- la date d'établissement de la facture.

Outre ces mentions, la facture comportera :

- numéro du compte bancaire ou postal à créditer,
- la référence du bon de commande.

### **4.2 REGLEMENT DU PRESTATAIRE**

Le prestataire sera réglé par chèque ou virement après la réalisation des prestations de services et des fournitures dans un délai **de 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture**.

Le cas échéant, le versement d'un acompte peut être prévu pour la réalisation des prestations et pour la fourniture.

## **5 DISPOSITIONS GENERALES**

### **5.1 PORTÉE DES PRÉSENTES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES**

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de permettre aux candidats de faire une proposition de prix.

Elles auront une valeur contractuelle à compter de leur notification au candidat choisi.

### **5.2 CONFIDENTIALITÉ**

Les prestataires sont tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les informations, documents, décisions dont ils auront connaissance durant l'exécution du marché.

Ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de Lorraine Tourisme.

Ils prendront toutes les précautions nécessaires et raisonnables, pour prévenir une divulgation interdite par leur personnel, notamment en mettant à leur charge une obligation de confidentialité.

Les obligations ci-dessus stipulées se maintiendront au-delà de la fin du marché.

### **5.3 MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

Le non-respect, par le prestataire de chacun des volets, des dispositions relatives à l'exécution des prestations de ceux-ci, peut entraîner selon la nature et l'importance des défauts, manques ou malfaçons constatés, le refus pur et simple de tout ou partie de la prestation que le prestataire devra effectuer à nouveau dans les plus brefs délais et à ses frais, sous peine d'application des articles des présentes relatifs aux pénalités et à la résiliation du marché.

### **5.4 INDEMNISATION EN CAS D'INEXÉCUTION OU DE MAUVAISE EXECUTION**

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison.

En cas de non-respect des délais contractuels, Lorraine Tourisme pourra appliquer après la mise en demeure préalable, des pénalités calculées par application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times N}{100}$$

P = montant des pénalités

V = valeur de la commande

N = nombre de jours de retard

Ce montant s'appliquera par jour de retard constaté par Lorraine Tourisme.

### **5.5 SOUS-TRAITANCE**

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prestataire est libre de sous-traiter toute opération qu'il désire, sous réserve de l'acceptation du sous-traitant et de l'agrément de ses conditions de paiement dans les conditions fixées par le titre III de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

En cas de sous-traitance, le prestataire, entrepreneur principal, demeure personnellement responsable de l'exécution de l'intégralité des prestations.

Toutefois en aucun cas, le fait de sous-traiter ne justifiera un dépassement de devis, une qualité insuffisante, un non-respect des prestations à fournir.

## **5.6 REDRESSEMENT OU LIQUIDATION**

### **5.6.1 Décision emportant effets sur l'exécution du marché**

Les dispositions du Code du commerce seront applicables en cas de jugement prononçant le redressement judiciaire ou la liquidation du prestataire.

Le prestataire ou l'administrateur chargé d'appliquer le jugement devra notifier ce dernier sans délai à Lorraine Tourisme.

La même procédure devra être respectée pour toute décision ou jugement emportant des effets sur l'exécution du marché.

### **5.6.2 Redressement judiciaire**

En cas de redressement judiciaire, Lorraine Tourisme adressera à l'administrateur une mise en demeure visant à lui demander si elle entend exiger la continuation d'exécution du marché.

En cas de procédure simplifiée sans administrateur, cette mise en demeure est adressée au prestataire sous réserve qu'en application de l'article L. 621-37 du Code du commerce, le juge-commissaire l'ait autorisé à exercer la faculté ouverte par les articles L. 621-122 et L.621-28 du Code du commerce.

En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée sans formalité.

Le délai précité peut varier si avant son expiration le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation ou lui a, au contraire, imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du prestataire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai préfixé d'un mois visé ci-dessus.

Cette résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité au profit du prestataire.

### **5.6.3 Liquidation judiciaire**

En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du marché est prononcée sauf si le juge autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise.

Dans ce cas, Lorraine Tourisme peut accepter la continuation d'exécution du marché pendant la période visée à la décision de justice, ceci dans la limite maximum de trois (3) mois ou prononcer la résiliation du marché sans droit à indemnité au profit du prestataire.

Lorraine Tourisme appréciera la situation notamment en fonction de l'intérêt résultant de l'application stricte de la garantie contractuelle et décennale et des assurances données en ce domaine par le prestataire ou l'administrateur.

## **5.7 ASSURANCES**

Les prestataires attestent être couverts par :

- une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations,
- une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes du Code Civil,
- une assurance couvrant leur responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'une partie ou de la totalité des prestations réalisées et des fournitures livrées.

et pouvoir produire une attestation portant mention de l'étendue de leurs garanties.

### 5.8 FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure, la réalisation des prestations objet du présent marché venait à être suspendue, le marché sera prorogé de plein droit pour une période égale à celle de la suspension.

En cas de suspension de plus de deux (2) mois, en raison de l'événement de force majeure, le marché pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, sans que cette résiliation n'ouvre droit à réparation.

Est considéré comme un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tel que, notamment, guerre, acte de guerre, inondation, incendie, conflits sociaux extérieurs à l'entreprise, blocus, interruption des transports.

### 5.9 RÈGLEMENT DES LITIGES

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la qualité des prestations, de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions du présent cahier des clauses particulières seront réglées autant que possible par la voie amiable.

En cas d'impossibilité de parvenir à un accord, le litige sera tranché par le Tribunal de Grande Instance de Nancy et ce même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, étant rappelé que le marché est soumis aux règles de droit privé.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du prestataire 1 \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_

Société (ou entreprise) \_\_\_\_\_